

*Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
(PETR)
Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche*



***RAPPORT D'ACTIVITE
2015***

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
MISE EN PLACE DU PETR	3
PROGRAMME EUROPEEN LEADER	4
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)	5
ECONOMIE	6
CONTRACTUALISATION	7
TOURISME	8
AGRICULTURE	9
SERVICES	10
TRANSITION ENERGETIQUE	11
EQUIPE DU PETR	12

PREAMBULE

L'année 2015 a été la première année d'existence du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche, le premier PETR de l'Orne et de la Basse-Normandie au moment de sa création.

Ce nouveau statut de PETR a été créé par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (Loi MAPTAM) qui a instauré ce nouvel établissement public de coopération au sein des syndicats mixtes.

Bien que le travail ait été bien préparé dès 2014, le début de cette année 2015 a été occupé, en autres, par la mise en place de cette nouvelle structure, ainsi que par la transition entre les deux associations qu'il a remplacées et ce PETR.

Le PETR s'est ainsi trouvé doté de la compétence SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), et assure dans la continuité les actions initiées par les deux anciennes associations de Pays.

Toutes ces actions vont être précisées et détaillées dans les pages de ce rapport annuel 2015.

MISE EN PLACE DU PETR

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) a été mis en place au 1^{er} janvier 2015, suite à l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2014, transformant le Syndicat Mixte du SCOT en PETR.

Suite à cette transformation, tous les contrats, tous les engagements, toutes les conventions financières, et toutes les demandes de subventions en cours ont été modifiées pour tenir compte de la mise en place du PETR en remplacement du Syndicat Mixte du SCOT et des deux associations de Pays existantes.

Les contrats de travail des agents ont été modifiés et transférés en conséquence au PETR.

Une fois les derniers contrats de fournisseurs transférés correctement au PETR et les dernières factures réglées, les deux associations du PAPA0 et du Pays d'Ouche ont été dissoutes. Leurs comptes bancaires ont été clôturés et leurs fonds propres transférés au PETR.

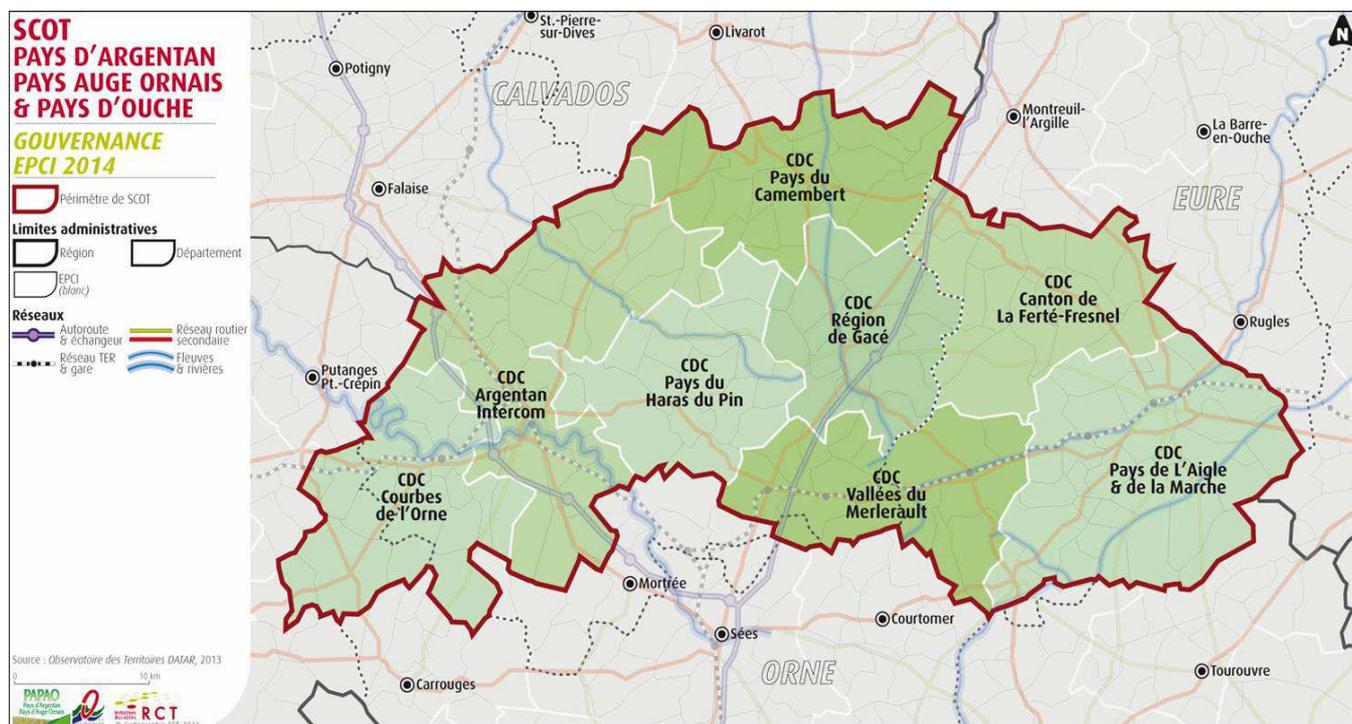
Ensuite, courant 2015, un certain nombre de décisions ont été prises pour structurer le fonctionnement du PETR : mise en place de commissions d'élus, mise en place d'un règlement intérieur, vote du premier budget du PETR, ...

Ces démarches administratives nécessaires et obligatoires ont pris du temps mais ont permis de clarifier ces évolutions de structures.

Président du Syndicat Mixte du SCOT depuis sa création, puis du PETR, Laurent BEAUVAIS a démissionné en juin 2015 une fois le PETR bien mis en place et structuré.

Le Comité Syndical du 5 juin 2015 a donc procédé à une nouvelle élection. Jean-Marie VERCRUYSSSE a été élu Président, avec à ses côtés Laurent BEAUVAIS comme 1^{er} Vice-président, Marie-Thérèse MAYZAUD comme 2^{ème} Vice-présidente, et François BRIZARD comme 3^{ème} Vice-président.

Fin 2015, le PETR a signé une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Flers – Argentan, afin de mutualiser le poste de l'assistante au siège d'Argentan qui effectue désormais aussi l'accueil physique et téléphonique pour l'antenne d'Argentan de la CCI.



PROGRAMME EUROPEEN LEADER

L'année 2015 fut une année de transition entre les deux programmes 2007-2014 et 2015-2020.

Pour le **programme 2007-2014** qui s'achevait, l'équipe du PETR avait pour mission de solder et de clôturer les deux programmes Leader du PAPAO et du Pays d'Ouche. Les années de clôture sont toujours très denses car il faut liquider tout le retard pris sur les dossiers.

- Pour le programme du Pays d'Ouche, ce sont 25 dossiers sur 58 (soit 43% des dossiers) qui ont été soldés en 2015, et 581 899 € de subventions Leader qui ont été versés aux bénéficiaires en 2015 (soit 59 % de la dotation globale de 979 240 €).

- Pour le programme du PAPAO, ce sont 25 dossiers sur 61 (soit 41% des dossiers) qui ont été soldés en 2015, et 734 411 € de subventions Leader qui ont été versés aux bénéficiaires en 2015 (soit 56 % de la dotation globale de 1 312 402 €).

Ce sont donc 50 dossiers qui ont été soldés et plus d'1,3 million d'euros qui ont été versés en 2015.



Pour le **programme 2015-2020**, le Conseil Régional de Basse-Normandie a sélectionné en avril 2015 la candidature de 9 Pays bas-normands, dont celle du PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche. Le PETR a ainsi obtenu une dotation de 2 585 089 € pour soutenir des projets apportant une plus-value locale au territoire.

D'avril à novembre 2015, l'équipe a travaillé avec les services de la Région (autorité de gestion des fonds européens), afin de finaliser les modalités de gestion du programme. Ensuite, le PETR a pu signer le 25 novembre 2015, au Conseil Régional, la convention de mise en œuvre du programme.

Ce nouveau programme a pour ambition d'améliorer l'attractivité du territoire, grâce au soutien à 8 thématiques différentes réparties dans les fiches actions du programme :

Fiche action 1 : Développement économique

Fiche action 2 : Diversification agricole

Fiche action 3 : Services à la population

Fiche action 4 : Développement touristique

Fiche action 5 : Réhabilitation et valorisation du patrimoine

Fiche action 6 : Transition énergétique et développement durable

Fiche action 7 : Connaissance du territoire

Fiche action 8 : Coopération avec d'autres territoires



UNION EUROPÉENNE



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Pour gérer ce programme, un Comité de Programmation de 26 membres publics et privés a été constitué, afin d'examiner les dossiers au regard d'une grille de sélection des dossiers.

Les premières réunions du Comité ont eu lieu en 2016, et le programme devrait être pleinement opérationnel après la réorganisation des services de la Région suite à la fusion, et après la mise en place du logiciel de gestion de ces fonds européens.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le PETR possède la compétence d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Outil prospectif de stratégie et de planification, le SCOT nécessite le recueil de connaissances sur le territoire avant d'élaborer un programme et des orientations pour les 15 à 20 ans à venir.

Le PETR s'est donc mobilisé sur la réalisation d'un diagnostic territorial avec le Cabinet RCT, puis sur un diagnostic agricole avec la Chambre d'Agriculture de l'Orne, et enfin sur un diagnostic foncier avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN).

Pour le **diagnostic agricole**, des réunions ont eu lieu dans les mairies du territoire en 2015, réunissant des élus, des agriculteurs, la Chambre d'Agriculture et le PETR. Ces réunions pour le SCOT ont été mutualisées avec celles des Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) sur les CdC qui se sont engagées dans l'élaboration d'un PLUI, permettant ainsi une optimisation du temps passé en réunions sur le terrain et une économie financière pour les CdC. Ce diagnostic agricole a été réalisé sur l'ensemble de l'année 2015 et a été restitué lors de 3 réunions de présentation début 2016.

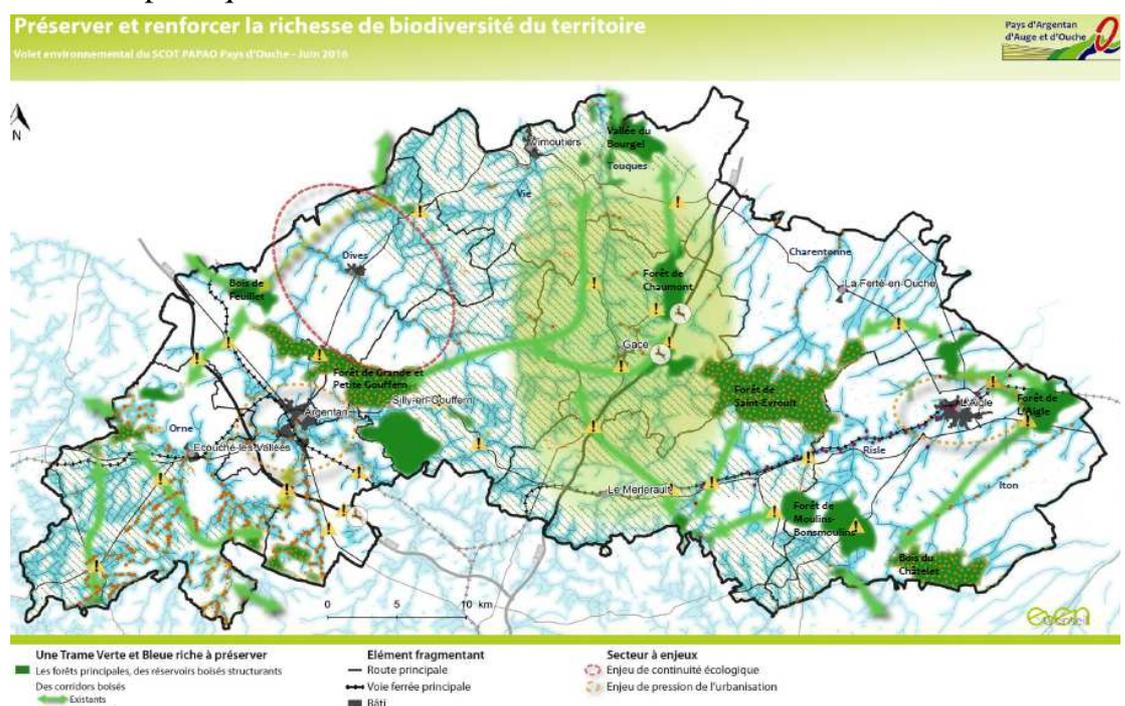
Pour le **diagnostic foncier**, l'EPFN a réalisé en 2015 des entretiens sur le terrain auprès d'élus et de partenaires locaux. Le diagnostic permet d'appréhender de façon précise certains aspects de la vie du territoire sur les dernières années en matière de marchés foncier et immobilier, de dynamique de construction neuve, ou encore de consommation de foncier pour l'extension du tissu bâti.

En 2015, le PETR a aussi lancé la consultation de prestataires pour réaliser le **volet environnemental du SCOT**, à savoir : l'Etat Initial de l'Environnement (EIE), la Trame Verte et Bleue (TVB), et l'évaluation environnementale. Après consultation et analyse des offres par la Commission SCOT, le PETR a sélectionné l'Agence Even Conseil pour réaliser ce volet environnemental.

Fin 2015, le PETR a aussi lancé la consultation pour retenir le prestataire qui sera chargé de **l'élaboration du SCOT** en lui-même, et notamment le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs).

Enfin, le PETR a aussi été sollicité par d'autres structures, en tant qu'établissement public porteur du SCOT, pour donner un avis sur des documents en cours d'élaboration, dans le cadre de la consultation des « personnes publiques associées ». Des avis ont été rendus sur les documents

suivants : le PLUI d'Argentan, le PLU de Rânes, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Risle – Charentonne.



ECONOMIE

Le PETR a repris le portage et l'animation du Comité Local d'Engagement (CLE) du dispositif **Initiative Orne / NACRE** sur le territoire de l'ex-PAPAO, le CLE de l'ex-Pays d'Ouche étant porté et animé par le service Economie de la CdC des Pays de l'Aigle et de la Marche.

Le dispositif permet d'attribuer des prêts d'honneur à taux 0, sans intérêts ni garanties, pour les créateurs et les repreneurs d'entreprises. Le CLE analyse les demandes de prêts et reçoit les porteurs de projets avant de délibérer sur l'attribution du prêt.



Concernant l'activité de l'année 2015, il faut signaler une baisse de la création d'entreprise sur l'ensemble du territoire national (- 4,7 % en France, - 9,8 % en Normandie, et - 10,1 % dans l'Orne). L'activité des 5 CLE de l'Orne a été logiquement impactée par ce contexte national, et une baisse importante du nombre de demandes de prêts a été constatée en 2015.

Concernant notre CLE, il s'est réuni à 4 reprises durant l'année et a attribué 11 prêts pour un montant total de 55 500 €.

Année	INITIATIVE ORNE		NACRE	
	Nb prêts	Montant des prêts	Nb prêts	Montant des prêts
2001	11	72.219 €		
2002	12	68.280 €		
2003	17	132.480 €		
2004	42	334.776 €		
2005	30	227.400 €		
2006	29	195.180 €		
2007	19	141.840 €		
2008	16	114.480 €		
2009	22	136.860 €	5	19.400 €
2010	18	94.920 €	6	37.500 €
2011	18	150.300 €	12	84.020 €
2012	12	86.544 €	9	49.760 €
2013	16	109.776 €	11	72.060 €
2014	19	146.000 €	16	91.500 €
2015	8	42.500 €	3	13 000 €
TOTAL	281	2.053.555 €	59	367.240 €

Nom	Lieu	Activité	Montant
Rémy CAUVAIN	Argentan	Taxi	5 000 €
Jasmine RUEL	Le Sap	Coiffure à domicile	4 000 €
Emmanuelle MONGAULT	Vimoutiers	Commerce chaussures	7 000 €
Kévin DAVID	Occagnes	Charpente couverture	7 500 €
Alexandre PATARD	Trun	Peinture	5 000 €
Frédéric BARBIER	Trun	Boucherie charcuterie	9 000 €
Maria PIOCHEL	Argentan	Bar brasserie	6 000 €
Patrick PICHON	Vrigny	Frigoriste	2 000 €
Sabrina LANGEARD	Coulonces	Menuiseries et fermetures	5 000 €
Jordan MAILLOT	Guéprei	Electricité	5 000 €

Il faut aussi signaler qu'en 2015, les prêts « agricole » et « santé » ont été mis en place au niveau départemental et dotés de nouveaux fonds de prêts spécifiques afin de pouvoir soutenir dorénavant la diversification et la transformation agricoles, ainsi que l'installation de nouveaux professionnels de santé, notamment dans les pôles de santé.

En matière de soutien à l'économie en 2015, le PETR a aussi soldé **l'Opération Collective de Modernisation (OCM)** du commerce et de l'artisanat initiée par le Pays d'Ouche en procédant au contrôle sur place et au paiement de 5 derniers dossiers pour un montant total d'aides versées de 15 624 € (aides versées par le PETR).



Enfin, d'autres dossiers individuels ont été suivis par le Pays, comme le projet de commerce multi-services à Exmes, ou un dossier de subvention d'Etat – FISAC pour une boulangerie de la Ferté-Fresnel.

CONTRACTUALISATION

L'année 2015 a vu la préparation et la signature des Contrats Cadre d'Action Territoriale (CCAT) avec la Région Basse-Normandie.

Après la préparation du contenu du Contrat avec les services de la Région, suite au travail de diagnostic du territoire et de définition d'enjeux pour les années à venir, le PETR a signé le CCAT avec la Région le 29 septembre 2015.

Il prévoit une aide régionale au territoire du PETR de 2 140 000 €, dont 1 100 000 € sont fléchés sur des projets des deux villes moyennes d'Argentan et de l'Aigle.

Le CCAT prévoit de soutenir des projets liés aux services, à l'attractivité du territoire, au développement durable et à la transition énergétique...

En outre, ce contrat prévoit aussi le soutien de la Région à l'ingénierie du PETR avec une aide de 102 754 € par an de 2015 à 2017.

Du côté de l'Etat, il n'y a pas eu de signature de document cadre, mais l'Etat a inscrit dans le volet territorial du Contrat de Projet Etat Région une dotation de 902 000 € de fonds d'Etat, pour soutenir les Pôles de Santé, l'attractivité des villes moyennes, les services à la population, l'économie sociale et solidaire, ...

Ces aides sont essentiellement prévues pour des projets d'investissements, qui doivent être structurants pour le territoire, et qui doivent privilégier la dimension intercommunale.

TOURISME

Plusieurs actions engagées depuis plusieurs années sur le PAPA0 et sur le Pays d'Ouche ont été reprises et poursuivies en 2015 par le PETR :

- La **Bourse touristique** a eu lieu cette année à Gacé le mardi 7 avril 2015, dans le but de créer des échanges et du réseau entre les acteurs touristiques.
- La traditionnelle « **Journée du Pin** », a eu lieu le jeudi 11 juin 2015, à l'Ecole du Haras du Pin, dans le but de faire connaître les ressources touristiques du territoire aux hébergeurs et aux professionnels du tourisme, à l'occasion d'une représentation des « Jeudis du Pin ».
- **La Fête de la chasse et de la pêche**, qui se déroulait depuis plus de 20 ans au château de Carrouges a eu lieu au Haras du Pin les 8 et 9 août 2015. Le PETR, a tenu un stand durant cette fête, qui a accueilli sur 2 jours, près de 50.000 visiteurs.



En matière de projets de développement touristique, le PETR a été mobilisé sur les projets suivants :

- A Rânes, le **Musée de la Préhistoire** a été inauguré le 24 septembre 2015, entièrement réhabilité. Le PETR a accompagné la mairie pour le choix du fournisseur du site Internet.
- Un nouveau projet de **gîte communal à Sarceaux** a permis d'organiser des visites de gîtes de groupes avec les élus, afin d'affiner leur projet de « gîte-école » dans l'ancienne cantine et école de la commune.
- « **Petite Cité de Caractère** » (PCC) : la commune du Sap a été homologuée début 2015 « Petite Cité de Caractère » tandis que la commune d'Ecouché a été classée homologable, ce qui veut dire qu'elle a 3 ans pour devenir homologuée. Le PETR accompagne cette commune dans son développement patrimonial et touristique.
- Le PETR a inauguré le réseau de chemins équestres « **Caval'Ouche** » le 3 juin 2015, lors d'une randonnée organisée. Une seconde manifestation a eu lieu les 22 et 23 août avec des clubs et centres équestres.
- **Label « Accueil cheval »** : 4 sites ont été accompagnés par le PETR dans leur procédure d'adhésion au label régional. De plus, afin de fédérer les acteurs hébergeurs et centres équestres, une réunion a été organisée le jeudi 16 avril 2015, conjointement avec le CDTE, pour discuter des manques et des besoins en matière d'accompagnement.
- **Randonnée** : Un temps relativement important est consacré au balisage et suivi des boucles équestres, VTT et pédestres, et à l'ensemble du suivi des chemins sur l'ensemble du territoire du Pays.
- Une étude de diagnostic pour un projet de **valorisation touristique de Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois**. Le Pays a répondu aux interrogations de la mairie, au sujet d'un projet touristique et ludique. Après des visites de fournisseurs de parcs acrobatiques en hauteur, une convention a été signée avec des étudiants ingénieurs de Tours pour mener une réflexion globale sur le site courant 2016.



AGRICULTURE

En matière d'agriculture, l'activité 2015 du PETR s'est essentiellement concentrée sur l'étude sur **les circuits courts**, menée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Orne.

Cette étude a permis d'identifier et de mieux comprendre l'offre et la demande sur le territoire du Pays.

Des **enquêtes de terrain**, réalisées par le PETR et par la Chambre d'Agriculture, ont permis de rencontrer d'une part une trentaine d'agriculteurs, de producteurs ou de transformateurs, afin de cerner leur activité, leur fonctionnement, leurs moyens de vente, et leurs attentes.

D'autre part, plus d'une vingtaine d'acheteurs et fournisseurs de repas ont aussi été rencontrés pour appréhender leurs contraintes, leur fonctionnement, les produits et les volumes travaillés, leurs relations avec les fournisseurs, leur vision de l'approvisionnement local.

Il est ressorti de cette analyse que plus de **11 000 repas sont servis chaque jour sur le territoire en restauration collective** (écoles, hôpitaux, maisons de retraite, centre de détention, ...), dont près de 7 000 sont cuisinés sur place.

59 % des repas sont pour les scolaires, et 41 % sont pour les EHPAD, les hôpitaux et la prison.

Ces enquêtes ont permis de mettre en évidence quelques actions à mener pour structurer les échanges de proximité, et adapter l'offre et la demande pour développer les relations entre producteurs et acheteurs.

Des actions ont été identifiées pour tenter de lever des contraintes (adéquation entre volumes demandés par la restauration collective et volumes produits localement, saisonnalité, faciliter la prise de commande, respect des procédures de marchés publics des collectivités, etc ...).

Une première action a été organisée le 1^{er} décembre 2015 à Argentan avec la **restitution de cette étude devant les partenaires, et la tenue d'une première rencontre commerciale** entre producteurs et acheteurs locaux.

Cette manifestation a permis de mettre en évidence que producteurs et acheteurs avaient besoin de se connaître, de se rencontrer, d'être mis en relation afin de pouvoir ensuite éventuellement traiter ensemble.

D'autres actions vont être poursuivies pour répondre aux besoins qui ont été mis en évidence :

- créer un catalogue des produits locaux avec le détail des produits à destination de la restauration,
- réaliser un répertoire des lieux de restauration collective détaillant les contacts et le nombre de repas préparés par jour,
- sensibiliser acheteurs et producteurs aux marchés publics : comment les rédiger, et comment y répondre pour permettre des échanges de proximité ?
- renouveler des rencontres commerciales pour créer et entretenir un réseau,
- mettre en place les outils favorisant les échanges commerciaux locaux (logistique, groupements) ...



SERVICES

En matière de services à la population, le PETR a poursuivi quelques actions initiées en 2014, et travaillé sur de nouvelles actions :

- **Pôle de Santé Libéral Ambulatoire d'Ecouché** : le PETR a assisté la CdC des Courbes de l'Orne pour élaborer le cahier des charges pour l'extension du bâtiment existant, et a monté des dossiers de demande de subventions, notamment auprès du Conseil Régional de Basse-Normandie et des fonds européens FEDER.
- **EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) d'Occagnes** : la Maison de Retraite d'Occagnes a été assistée par le PETR dans le cadre de son projet de mise en place de capteurs de maintien à domicile ou en chambre au sein de l'EHPAD. Une expérimentation est menée notamment avec la Mutuelle Générale et des chercheurs de l'Université de Montpellier. L'EHPAD est accompagné par le PETR pour le montage de dossiers de subventions, et pour des candidatures à des appels à projets qui s'inscrivent dans la thématique de la Silver Economy.
- **Mobilité** : le PETR a finalisé l'action qui avait initiée par les deux associations sur le **covoiturage** en implantant et en signalant une dizaine d'aires de covoiturage supplémentaires. Les dépenses ont été acquittées par le PETR début 2015 et il a ensuite été procédé au référencement de ces aires de covoiturage sur les différents sites Internet qui en font la promotion.
C'est aussi à ce titre que le PETR a participé à une action de la **semaine européenne de la mobilité** en septembre, avec une animation organisée à Argentan.
Enfin, le PETR suit les actions de **transport à la demande (TAD)**, et a accompagné la réflexion sur l'opportunité de mettre en place un service de transport à la demande sur la CdC des Courbes de l'Orne.
- **Petite enfance** : suite à la mise en place d'une structure petite enfance à Ecouché, le PETR a accompagné la CdC des Courbes de l'Orne dans une réflexion sur l'opportunité de mettre en place un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM). Un questionnaire et une enquête ont été réalisés pour évaluer les besoins et les demandes des assistantes maternelles.



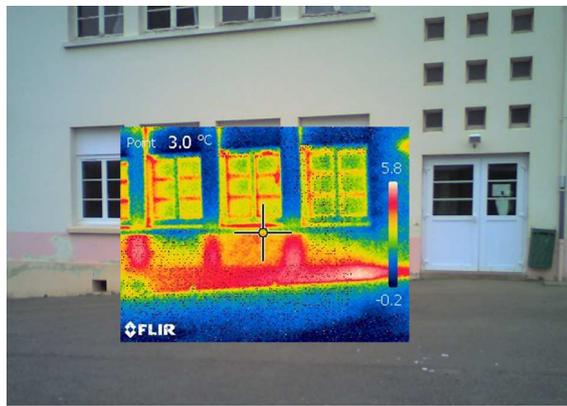
TRANSITION ENERGETIQUE

L'action sur la transition énergétique et le développement durable est définie dans le cadre du conventionnement avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) qui prévoit la mise en place du Conseil en Energie Partagé (CEP), et l'accompagnement des collectivités souhaitant répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur les territoires en transition énergétique.

Concernant le **Conseil en Energie Partagé (CEP)**, il s'agit pour les collectivités volontaires de bénéficier de diagnostics et de conseils du chargé de mission du Pays, après signature d'une convention. Les collectivités signataires partagent donc le temps de conseil mis en place par le PETR.

En 2015, plusieurs conventions CEP ont été signées : commune d'Aube, CdC de la Région de Gacé, Commune de Rânes, CdC du Pays du Haras du Pin, Commune de Vimoutiers, Ville de l'Aigle, CdC du Pays du camembert, Commune d'Ecouché.

Pour les 3 premières collectivités (communes d'Aube et Rânes et CdC Région de Gacé), les diagnostics des bâtiments publics ont été réalisés. Le rapport a été présenté ou va l'être prochainement. Pour la CdC du Pays du Haras du Pin et la commune de Vimoutiers, le diagnostic est en cours de finalisation. Pour les autres collectivités et les nouvelles qui viennent de signer une convention, le diagnostic doit encore se poursuivre en 2016.



Les diagnostics permettent de réaliser une analyse fine des consommations d'énergie pour le chauffage et l'éclairage. Ils permettent de définir des propositions d'actions ou des conseils qui peuvent être très rapidement mis en application et qui peuvent induire des réajustements et des économies rapides, comme ce fut le cas à Gacé avec le fonctionnement d'un nouveau bâtiment public récemment mis en service.

Concernant l'**accompagnement à l'AMI de l'ADEME**, seule la CdC Argentan Intercom a répondu à cet Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME.

Dans ce cadre, le PETR intervient en accompagnement pour la réalisation du diagnostic du territoire et des bâtiments, et pour la concertation avec les différents partenaires de la CdC pouvant être associés à la démarche en participant ou en portant des actions. Ce travail démarré en 2015 débouchera ensuite fin 2016 sur la proposition de scénarios et d'actions concrètes qui pourront ensuite être soutenues par les financeurs dans le cadre de cet AMI.

De nouvelles conventions CEP seront signées en 2016 et les diagnostics des bâtiments publics se poursuivront, après fourniture par les collectivités demandeuses des éléments financiers et des historiques des consommations énergétiques passées.

En matière de transition énergétique, le PETR a aussi accompagné en 2015 deux projets de création d'unités de **méthanisation collective** (soutien pour étude de faisabilité, organisation de visites pour découvrir des sites en fonctionnement, hébergement et prêt de locaux aux associations d'agriculteurs impliqués dans les projets...).



EQUIPE DU PETR

Jean-Marie VERCRUYSSSE, Président
Vice-président de la CdC des Pays de l'Aigle et de la Marche, Maire de Aube

Edouard REUSSNER, Directeur
Administration du PETR, Leader, Economie, Contractualisation

Emmanuelle DABON, Directrice-adjointe
SCOT, Urbanisme, SIG, Filière bois

Adeline JUMEL, Chargée de mission
Programme Leader

Laurence VILLEDIEU, Chargée de mission
Tourisme, Services, Agriculture

Didier BOUVET, Chargé de mission
Transition énergétique, Développement durable

Sabrina LORY, Assistante
Accueil Argentan PETR / CCI, Comptabilité, Initiative Orne

Laëtitia HAREL, Assistante
Accueil la Ferté-en-Ouche, Gestion Leader, Communication

Siège Argentan :

Maison des Entreprises et des Territoires
12 route de Sées – BP 40038
61202 Argentan Cedex
Tel : 02.33.36.85.83
papao@papao.fr

Antenne La Ferté-en-Ouche

41 Grande Rue
La Ferté-Fresnel
61550 La Ferté-en-Ouche
Tel 02.33.84.87.23
info@pays-d-ouche.com

Le PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche regroupe les 8 Communauté de Communes suivantes : CdC des Courbes de l'Orne, CdC Argentan Intercom, CdC du Pays du Haras du Pin, CdC du Pays du camembert, CdC de la Région de Gacé, CdC des Vallées du Merlerault, CdC du Canton de la Ferté-Fresnel, CdC des Pays de l'Aigle et de la Marche.

Le PETR est financé par les 8 Communautés de Communes membres, le Conseil Départemental de l'Orne, le Conseil Régional de Normandie, l'Union Européenne, l'ADEME

